



AVIS DE CONCOURS

(Extrait de l'arrêté n° 2022-28-CONC du 16 juin 2022 Portant ouverture du concours
d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe – Session 2023)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime le concours :

D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2023

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au concours EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V (ou niveau 3 de la nouvelle Nomenclature : décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Conditions dérogatoires :

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports (joindre un justificatif officiel).

Au concours INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Au TROISIEME concours : ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (art.36 loi 84-53). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanées ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Le nombre de postes au concours est le suivant :

- Le concours externe : 20 postes
- Le concours interne : 13 postes
- Le troisième concours : 1 poste

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 13 septembre 2022 au 19 octobre 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 27 octobre 2022

Date des épreuves écrites : 23 mars 2023

L'épreuve écrite se déroulera le **23 mars 2023** dans le département de l'Eure. Le (ou les) centre(s) d'examen prévu(s) à cet effet est (ou sont) Bernay, Gravigny, Pacy sur Eure, Val de Reuil, Evreux et/ou le Centre de Gestion de l'Eure. Ce (ou ces) dernier(s) sera (ou seront) déterminé(s) en fonction du nombre de candidats admis à concourir à ce concours.

Modalités d'inscription

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 13 septembre 2022 au 19 octobre 2022 :**

- ➊ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹.
 - ➋ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27², où des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.
 - ➌ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).
- Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

IMPORTANT : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier complété et signé accompagné des pièces demandées.

➤ **Retour des dossiers d'inscription : le 27 octobre 2022 dernier délai.**

- ➊ Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³
- ➋ Soit par voie dématérialisée, les candidats pourront déposer leur dossier d'inscription dûment complété et signé dans leur espace sécurisé du site internet du cdg 27 : www.cdg27.fr. et clôturer leur inscription¹
- ➌ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

¹ Ouverture et clôture de la télé-inscription à minuit

² Aux heures d'ouverture du CDG 27 (voir ci-après)

³ Cachet de la poste faisant foi

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

L'adresse du CDG 27 :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'EURE

10 bis rue du Docteur Baudoux - BP 276 - 27002 EVREUX Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30